

Vous souhaitez obtenir des informations sur le contenu du dossier médical d'un défunt.
 Afin de satisfaire votre demande, merci de compléter ce questionnaire et de le retourner à l'attention de la
 Direction, Hôpital St-François, 62, rue Saint-François, 57 535 MARANGE-SILVANGE.

M., Mme, Mlle _____

Demeurant _____

Tél. : _____

Identité du patient décédé :

M., Mme, Mlle _____

Préciser votre qualité d'ayant-droit : _____

Motif de la demande :

- Faire valoir un de vos droits (succession, assurances ...), précisez lequel : _____
- Connaitre les causes du décès du patient
- Défendre la mémoire du défunt, pour quel motif : _____

Conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 3 janvier 2007), seuls vous seront communiqués les éléments du dossier médical vous permettant de répondre au motif invoqué ci-dessus.

Périodes et services concernant la demande (un dossier médical est constitué dans chaque service)	
Dates	Services d'hospitalisation ou de consultation

Mode de communication :

(tarifs des copies et frais d'envoi en page suivante)

- Par retour de courrier :
 - En lettre prioritaire
 - En recommandé avec accusé de réception
 - A votre domicile
 - A un médecin de votre choix, merci de préciser ses nom et adresse
- Docteur _____
- Par remise de copies en mains propres
- Par consultation sur place (un accompagnement médical peut être proposé)



Pour donner suite à votre demande il est impératif de nous transmettre :

Une copie de votre carte nationale d'identité, de votre passeport ou de votre permis de conduire
 Les pièces justifiant de votre qualité d'ayant-droit (copie d'extrait d'acte de naissance /copie de l'acte de notoriété)
 Ainsi qu'une copie de l'acte de décès du patient

Fait à :

Le :

Signature :



ASSOCIATION HOSPITALIERE ORNE-MOSELLE
HOPITAL SAINT-FRANCOIS
62, rue Saint-François
57 535 MARANGE-SILVANGE
Tél. : 03 87 70 90 00

Facturation des copies de dossiers médicaux

La loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux divers droits des malades et à la qualité du système de santé et le décret n°2002-367 du 29 avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé ont modifié la réglementation applicable du dossier médical.

Les frais de copie + envoi vous seront facturés à partir d'un montant de 10 euros :

Copie d'une feuille de format A4 ou équivalent, en impression noir et blanc (une feuille de format A3 correspondant à 2 feuilles de format A4)	0,18 € / feuille
<p style="text-align: center;">+</p> Frais d'expédition	<p style="text-align: center;"><u>Dernier tarifs en vigueur appliqués par La Poste.</u></p> <p style="text-align: center;"><u>A titre d'exemple, en 2017 :</u> Lettre d'un poids inférieur à 20 g : 0,80€ Recommandés R1 avec avis de réception (poids inférieur à 20 g) : 5,10 €</p>

Le montant global vous sera communiqué par téléphone. Le paiement doit être effectué préalablement à la remise des copies, par chèque à l'ordre de : Association Hospitalière Orne Moselle.

Une fois le paiement effectué, il vous est possible de venir chercher la copie du dossier en personne ou de mandater quelqu'un pour le retirer. Toutefois, il est conseillé d'avertir le service de votre venue afin de vérifier que les copies sont prêtes.

La consultation sur place des dossiers médicaux est toujours gratuite et peut être l'occasion d'un échange avec le praticien.